

*Date de dépôt : 5 octobre 2012*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> Alexandra Gobet Winiger  
et Mireille Gossauer-Zurcher pour une analyse cantonale de l'état  
des relations élèves-enseignants dans l'école publique et  
l'élaboration de formules de soutien aux membres du corps  
enseignant**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 novembre 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- les résultats du sondage effectué par l'Association faitière des enseignants suisses, ci-après ECH, en Suisse alémanique;*
- le recours accru des sociétaires de la Société pédagogique genevoise, ci-après SPG, à des formes individuelles de soutien psychologique;*
- la position particulière de Genève au sein de la Suisse romande, s'agissant de la composition de sa population scolaire, et l'augmentation récente des effectifs d'une part importante de ses classes;*
- les conclusions, dans le même sens, du rapport préliminaire de la recherche « Dynamiques et significations de la violence dans l'univers scolaire des adolescents », effectué au plan romand,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à procéder sans délai à l'analyse de l'état des relations élèves-enseignants dans le cadre de l'école publique, en collaboration avec les associations professionnelles concernées;*
- à présenter au Grand Conseil un rapport de conclusions à ce sujet;*

- à élaborer, conséquemment, à l'intention des enseignants une proposition de démarche de soutien adéquate.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Déposée en 1998, cette motion a été renvoyée au Conseil d'Etat le 15 novembre 2002. Le même mois, l'Institut Erasm était mandaté pour réaliser une étude auprès des enseignantes et des enseignants de l'école publique, il s'agissait de répondre à la première invite de cette motion.

Cette étude a ainsi porté sur « l'état des relations élèves-enseignant-e-s » et comme souhaité par le Grand Conseil les associations professionnelles ont rejoint le groupe de travail chargé d'élaborer le questionnaire à la base de cette étude. En mars 2003, il a été demandé à 2400 enseignants (800 par degré d'enseignement) de participer à cette enquête. 1434 réponses parviendront à l'institut.

Le rapport<sup>1</sup> a été publié en novembre 2003. Il met en évidence que, si les enseignants n'expriment pas de malaise profond vis-à-vis de leur profession et s'ils se montrent plutôt satisfaits et confiants dans l'exercice de leur métier, leur relation avec les élèves et leurs parents constitue bien l'une de leur préoccupation majeure. La majorité des enseignants se dit même peu outillée ou peu préparée pour affronter les situations les plus difficiles. L'enquête confirme, aussi, que les enseignants ressentent des incertitudes quant à l'appui qu'ils pourraient obtenir de leur hiérarchie en cas de difficulté majeure.

Le Conseil d'Etat s'est saisi de cette problématique. En janvier 2005, le département de l'instruction publique (DIP) fait de la vie dans les établissements l'une de ses 13 priorités. La détérioration alors constatée du climat dans certains établissements doit amener à conjuguer davantage les politiques de prévention, de médiation et de sanction.

Ainsi, rapidement, une directive sur le soutien apporté aux membres du personnel enseignant et du personnel administratif et technique est édictée. Elle indique les démarches qui peuvent ou doivent être entreprises par les enseignants, ainsi que le soutien qu'ils peuvent obtenir de leur hiérarchie, en cas de violence commise à leur rencontre.

---

<sup>1</sup> Etude sur la situation professionnelle des enseignantes et des enseignants de l'école publique du canton de Genève, Institut Erasm, Anya Ensmann, Massimo Sardi, novembre 2003.

Tout au long des années qui ont suivi, de très nombreuses mesures ont été prises afin d'améliorer le climat scolaire et de rendre ainsi moins ardue la tâche des enseignants.

En 2005, afin de prendre en charge les situations exceptionnelles, le DIP et le département de justice, police et sécurité (DJPS), aujourd'hui département de la sécurité (DS), ont conclu un protocole de collaboration et d'intervention entre les établissements scolaires et la police genevoise. Ce protocole établit notamment qu'une personne de référence est désignée pour chaque établissement scolaire. Il s'agit de la direction ou du directeur de la scolarité spécialisée et de l'intégration pour le DIP et d'un gendarme du poste du secteur, généralement l'ilotier, pour le DS. Lors de leurs rencontres régulières, les répondants dressent un état de la situation.

Des séances régulières réunissant des représentants des directions générales des degrés d'enseignement, de l'office de la jeunesse et des services de police sont régulièrement organisées afin de passer en revue la situation dans l'ensemble des établissements scolaires.

A la rentrée scolaire 2006, un réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été créé dans les quartiers socio-économiquement défavorisés. Dans les établissements de ces quartiers, le taux d'encadrement des élèves est plus avantageux et une éducatrice ou un éducateur appuie l'équipe enseignante. A la rentrée scolaire 2012, 17 établissements du primaire étaient membres de ce réseau et 4 cycles d'orientation en profitaient pour la première fois.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, décision a été prise de généraliser le recensement des actes de violence dans les établissements du canton au moyen du logiciel SIGNA mis à disposition du DIP, gratuitement, par le Ministère français de l'Education nationale. Les objectifs de ce recensement sont de disposer régulièrement d'un état des lieux en matière de violence, de fournir des éléments de compréhension sur l'apparition d'actes de violence et d'orienter la conception de programmes de prévention. Depuis 2007, ce recensement a donné lieu à 4 rapports annuels publiés par le service de la recherche en éducation (SRED). Le dernier en date, publié en août 2012, indique que, pour la troisième année consécutive, le nombre d'actes de violence d'une certaine gravité est en diminution.

En 2007, aussi, pour la première fois, le *Mémento à l'usage des parents et de leurs enfants* était imprimé en plusieurs langues et distribué à 100 000 exemplaires. Ce document, rédigé en collaboration avec le département des institutions (DI), aujourd'hui DS, est conçu comme un trait d'union entre l'école, les jeunes et leurs parents. En rappelant les contenus de quelques lois et règlements essentiels, il aide à fixer des repères et à nourrir le dialogue

indispensable à la mise en place de règles éducatives, qui prennent en compte les devoirs et les droits des enfants et des adolescents. Ce texte sera prochainement adapté à l'évolution de la législation.

A la rentrée scolaire 2008, des directions d'établissement ont été créées dans l'enseignement primaire. La fonction de directeur instaure une hiérarchie de proximité et appuie le corps enseignant dans ses rapports parfois difficiles avec certains élèves et certains parents.

Lors de la même rentrée scolaire, des conseils d'établissements, composés notamment de représentants des parents, des enseignants, des élèves, de la commune et du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire ont été instaurés dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire afin de renforcer le partenariat entre les différents acteurs de la communauté éducative. Ces conseils ont particulièrement pour objectifs d'ouvrir un espace de dialogue et de définir les règles de vie commune. Les établissements de l'enseignement post obligatoire connaissent aussi de tels conseils.

Au printemps 2010, suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi 10115 qui instaure la base légale au prononcé des sanctions les plus graves, le Conseil d'Etat a modifié les règlements de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire. Un conseil de discipline dans l'enseignement secondaire a ainsi été créé.

Cette motion souhaitait attirer l'attention du Conseil d'Etat sur la relation parfois difficile entre enseignants et élèves. Cette réponse démontre que le Conseil d'Etat a pris de nombreuses mesures ces dix dernières années afin d'améliorer le climat scolaire. D'autres seront sans doute nécessaires ces prochaines années, tant il est vrai que, particulièrement dans ce domaine, il convient de toujours remettre l'ouvrage sur le métier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER